



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

*Service Urbanisme Risques
Unité Atelier Planification*

Le directeur,

à

Monsieur le Maire
Mairie
2 rue Principale
01250 Cize

Référence : 202112Avis2Rec595

Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 64 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le **17 DEC. 2021**

**Objet : Avis sur dossier de révision avec examen conjoint
n°2 du PLU de Cize**

Vous m'avez transmis le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, prescrite le 15 juin 2021, en vue de la réunion d'examen conjoint prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme programmée le 6 janvier 2022.

Ce dossier a pour objet la création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) en zone agricoles stricte (As) afin de permettre l'accueil d'un projet d'hébergement touristique.

Votre projet de révision avec examen conjoint n°2 du PLU n'appelle pas de remarque particulière de mes services et recueille en conséquence un avis favorable de ma part. Vous veillerez à verser le présent avis au dossier mis à la consultation du public.

p/ Le directeur,

Pour le Directeur Départemental des
Territoires
Le Directeur Adjoint



Sébastien VIENOT

PJ : DCAT/BAUIC

Copie à :